

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

COMMUNE DE SAINT JEAN LE THOMAS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 mai 2024

Le trente et un mai deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. Alain BACHELIER, M. Frédéric RENAULT, M. Christian MUGNIER, M. Dominique GONTHIER, Christiane CHAMBON-CLAPIN, Mme Catherine PETIT
Thomas HELLEUX, M. Tancrede LEROY

Absents excusés : Valérie ROLLO

Secrétaire de séance : Frédéric RENAULT

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Séance ouverte à 19.00

Commune : Approbation des comptes administratifs et de gestion 2023

La trésorerie de la Manche ayant enfin approuvé la clôture des comptes 2023 et communiqué le montant exact des soldes à reporter, ces derniers sont présentés au Conseil :

Résultat 2022 : 322408€

Résultat 2023 : 113404€

Solde fonctionnement à reporter en 2024 : 435813 €

Résultat 2022 : 9457€

Résultat 2023 : -99762 €

Solde investissement à reporter en 2024 : -90305 €

Le Maire ayant quitté la séance, voté à l'unanimité,

Commune : Vote des budgets supplémentaires 2024

Le budget de fonctionnement de la **commune** s'établit en équilibre à **1074755 €**, après ajustements transmis par l'agent du Trésor Public. Il inclut notamment un chapitre "produits de services" à 213997 € en ce qui concerne les recettes et un virement à la section investissement de 337215 €

Le budget d'investissement de la commune est équilibré à **557510 €**, tenant compte du virement ci-dessus mentionné. Il inclut des immobilisations corporelles à 350005 €.

Le budget de fonctionnement du **camping** est équilibré à **455224 €**. Il est rappelé que la facturation des frais de personnel engagés sur le camping s'élève à 139997 €, incluant la facturation de 2023, restée impayée.

Le budget investissements est équilibré à **124122 €**.

Subventions aux associations 2024

Les subventions suivantes sont accordées pour 2024/

Associations communales

Saint Jean des Arts	3000€	La Baie en Poésie	200€
Comité des fêtes	1200€	APAR	600€
EPI	2378,49€ (*)	SNSM	150€
Les Amis de la Bibliothèque	200€	Anciens combattants	350€
Club de l'Amitié	700€	VVV	200€

(*) dont 1000€ à verser dans un 2^{ème} temps pour les Journées du patrimoine

Associations externes

US Julouville Sartilly	50€	Secours Catholique	50€
Secours Populaire	50 €	Union des arts Sartilly	50€

Les représentants de associations concernées ayant quitté la séance, voté à l'unanimité.

Location du garage rue du Vieux Château La location mensuelle du garage rue du Vieux Château est modifiée et portée à 60€ ; Par ailleurs, le Bar L'île aux arts est autorisé à installer une terrasse éphémère en face, le long de la rue du vieux château.

Voté à l'unanimité

CAMSMN : Convention pour prêt à usage de terres pour installation de piézomètres.

Les termes de la Convention régissant les rapports entre la commune et la communauté d'agglomération en ce qui concerne l'installation de deux piézomètres permettant de mesurer la nappe phréatique sont présentés et acceptés

Voté à l'unanimité

La séance est levée à 20.00